

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 50 (1914)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

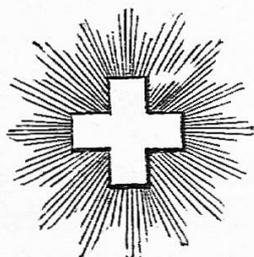
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L^{me} ANNÉE

N^o 6.



LAUSANNE

7 Février 1914

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *Gymnastique de Ling dans les écoles de Genève.* — *Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel.* — *Bibliographie.* —
PARTIE PRATIQUE : *Leçons pour les trois degrés : Vocabulaire. Elocution. Rédaction. Orthographe.* — *Arithmétique.* — *Comptabilité.*

LETTRE DE PARIS

L'obsédante et irritante question des *manuels scolaires* a-t-elle avancé d'un pas vers sa solution pacifique et pacifiante du fait du Décret du 1^{er} juillet 1913 et de la Circulaire ministérielle, signée Barthou, qui en a commenté l'esprit et réglémenté l'application ? Je le souhaite beaucoup sans trop oser y croire.

Certes, décret et circulaire procèdent d'un sincère et noble désir d'assurer la neutralité de l'enseignement public qui, seule, peut, théoriquement du moins, mettre hors d'atteinte la liberté de conscience ; et ils apportent le moyen de résoudre ces déplorables conflits entre maîtres et parents que nous avons vus tourner au tragique sur quelques points du territoire, et que l'égale intransigeance des adversaires pouvait prolonger indéfiniment sans que la législation existante les eût prévus et ménagéât une procédure propre à les dénouer.

Jusqu'à la date du décret, en effet, la liste des livres scolaires autorisés était dressée dans chaque département par une commission centrale formée des inspecteurs primaires et du personnel des écoles normales, sous la présidence de l'inspecteur d'académie, et cette commission se prononçait sans appel sur les propositions émanées des conférences d'instituteurs. Les ouvrages adoptés par elle pouvaient être maintenus obstinément dans les classes malgré

les réclamations des parents quand ceux-ci, spontanément ou à l'instigation de leurs directeurs ecclésiastiques, en demandaient le retrait sous le prétexte, vrai ou faux, qu'ils blessaient leurs croyances religieuses. De là ces espèces de petites guerres civiles éclatant de côté et d'autre au sein de nos populations rurales — particulièrement dans les régions où la foi est encore très vive — et dont les échos sont certainement venus jusqu'à vous. De là encore, entre les « deux Frances », la catholique et la libre penseuse, ce redoublement de haine et de fureur hostile dont notre patriotisme a tant à souffrir.

Le régime nouveau inauguré par le décret du 1^{er} juillet, et si éloquemment justifié par le chef même du gouvernement au Congrès de la Ligue de l'enseignement (Aix-les-Bains, 25-28 septembre), consiste essentiellement en ceci que l'opposition faite par les pères de famille à l'emploi de tel ou tel manuel scolaire est désormais recevable administrativement, et qu'une autorité est constituée pour en connaître et pour en juger dans le sens de la neutralité stricte et du respect dû aux consciences. J'en reproduis les dispositions principales :

« Art. 3. — Après avis publié au *Bulletin départemental* ou au *Recueil des Actes administratifs*, le projet de catalogue (dressé par la commission départementale) est déposé au secrétariat de l'inspection académique. Pendant un mois, à partir du jour du dépôt, tout père de famille dont un enfant fréquente une école publique du département a le droit d'en prendre connaissance et de produire à l'inspecteur d'académie ses observations écrites. Ces observations sont transmises, avec le projet, au recteur.

Art. 4. — Le projet de catalogue départemental est soumis à l'approbation du recteur.

Si le recteur juge nécessaire la radiation d'un ou de plusieurs ouvrages, il saisit, pour nouvel avis, la commission départementale, en lui transmettant ses observations. Il arrête définitivement le catalogue.

Art. 5. — Les modifications apportées au catalogue départemental sont publiées chaque année par les soins de l'inspecteur d'académie au *Bulletin départemental* ou au *Recueil des Actes administratifs*.

Art. 6. — Tout père de famille dont un enfant fréquente une école publique du département peut réclamer contre l'inscription d'un ouvrage au catalogue départemental.

Les réclamations sont adressées au ministre de l'Instruction publique, qui statue après avoir pris l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. »

Voilà l'effort grandement louable fait par le gouvernement pour donner aux parents qui veulent que rien dans l'école ne menace la foi qu'ils inculquent à leurs enfants la garantie à laquelle ils ont droit; ceci toutefois sans rien abandonner du principe de *laïcité*, d'indépendance rigoureuse de l'école publique à l'égard de toute croyance religieuse et de toute église qui est à la base de notre organisation scolaire. C'est un essai loyal de concilier, en une matière brûlante, le droit de l'Etat et celui des particuliers sans sacrifier l'un à l'autre; et cet essai cause une de ces joies qui, hélas ! sont bien rares aujourd'hui, aux amis de la paix intérieure et aux esprits sincèrement libéraux.

C'est précisément pour cela que je n'ose trop en escompter le succès.

Tout de suite, en effet, la passion politique en a voulu dénaturer le sens et la portée.

La presse cléricale l'a, par tactique, célébré comme une victoire, prélude d'autres victoires prochaines et décisives, sur l'odieuse laïcité. — Laissons-la à son exultation, plus simulée que réelle. Ses espoirs ne nous alarment point.

Ce qui est plus inquiétant, à mon sens, et qui m'afflige, c'est que les instituteurs eux-mêmes, — du moins la Fédération de leurs Amicales, — aient jeté la suspicion sur les intentions du ministre responsable du décret et signataire de la circulaire, avant même d'avoir entendu ses explications, et prétendu découvrir dans la réglementation nouvelle une entreprise de réaction. Témoin cet ordre du jour, où l'on relève, d'ailleurs, une inexactitude flagrante (que je souligne) :

« La commission permanente de la Fédération des amicales, considérant qu'aux termes du décret *les recteurs pourront désormais, sans justifier leurs décisions, rayer d'autorité tout ouvrage sco-*

laire qui ne leur conviendra pas; que cette disposition nouvelle en supprimant le régime libéral établi par Jules Ferry, le 16 juin et le 7 octobre 1880, remet au pouvoir central un droit de censure que Victor Duruy, au temps de l'empire, avait lui-même aboli, par l'arrêté du 11 janvier 1865, venant après la note explicative de novembre 1864;

» Considérant que la question des manuels scolaires a été la cause essentielle de toute l'action cléricale ;

» Regrette que la défense laïque ne se traduise que par un acte gouvernemental qui diminue les droits du personnel enseignant dans le choix des livres scolaires. »

Siles maîtres sont dans de telles dispositions d'esprit, quels résultats pouvons-nous attendre des meilleures mesures administratives? on peut, quelquefois, mettre sa confiance dans les hommes; il faut toujours la réserver devant les institutions.

H. MOSSIER.

Introduction de la gymnastique de Ling dans les Ecoles de Genève.

Mlle Jentzer a exposé la *méthode de Ling*. Après avoir pris connaissance de son extension en Europe et en Amérique, il est intéressant de revoir rapidement le chemin parcouru chez nous par la méthode rationnelle, dans ces vingt dernières années.

Votre attention a été attirée sur la date de 1813, et l'on vous a rappelé le centenaire de la fondation du premier établissement normal d'éducation physique, fêté cet été en Suède.

A son tour, le corps enseignant genevois ose marquer le vingtième anniversaire de l'introduction de la Gymnastique rationnelle dans nos écoles de filles, parce qu'elle a été le point de départ de réformes scolaires heureuses, d'un mouvement féminin calme autant que réjouissant.

C'est le Dr Jentzer qui a été le promoteur de ce mouvement. Un article sur la gymnastique en Suède, paru dans un journal médical, avait excité sa curiosité.

Il va à Stockholm, étudie le massage, mais grand est son étonnement quand il découvre que parallèlement à la gymnastique médicale, la gymnastique pédagogique tient également une place honorable dans la formation des « directeurs et directrices » de gymnastique.

(Le titre de Directeurs et Directrices de gymnastique est donné aux élèves sortant diplômés de l'Institut central de Stockholm après 2 ans pour les Dames et 3 pour les Messieurs.)

Le Dr Jentzer fut émerveillé des résultats obtenus chez les élèves-dames. Sa

perspicacité lui fit bientôt entrevoir les avantages d'une éducation physique méthodique pour la jeune fille, pour la femme, et la possibilité d'avoir chez nous une gymnastique scolaire meilleure. Son caractère enthousiaste devait faire le reste.

En 1892, il crée le *premier* institut de gymnastique à Genève, rue Bartholoni. Il avait engagé à Stockholm, Mlles Beronius, élèves de l'Institut central.

En novembre 1893, s'ouvre le premier cours normal de gymnastique suédoise, donné aux maitresses. M. Eugène Richard était alors chef du Département de l'Instruction publique et M. Bouvier, directeur des Ecoles primaires.

Ce premier cours théorique et pratique a été de 46 séances et a compté 26 participants, avec Mlles Beronius pour diriger les exercices et MM. les docteurs Jentzer et Vauthier pour la partie théorique. Ce cours fut si apprécié qu'il fut immédiatement suivi d'un deuxième cours (avril 1894), donné dans les mêmes conditions (29 élèves)

En 1895, premier voyage d'études pédagogiques en Suède : Dr Jentzer, MM. Matthey, professeur à Neuchâtel, Michel, professeur à Lausanne et Mme Ballet. La même année, première installation officielle à l'Ecole de Malagnou.

Alors fut réellement introduite la nouvelle méthode par l'enseignement-type dans toutes les classes de l'Ecole de Malagnou.

En 1896, à notre Exposition nationale, la gymnastique rationnelle est représentée ; nous obtenons une mention honorable.

En 1897, s'ouvre l'Ecole ménagère de la ville de Genève. La gymnastique y débute avec la méthode de Ling ; on décide de confier ces leçons à une dame : c'est le premier pas dans l'enseignement secondaire.

Les cours normaux organisés par le Département de l'Instruction publique n'ont pas été limités aux deux que j'ai mentionnés. Interrompus en 1895, ils furent repris très régulièrement (soit un par année). Ils sont plus courts, trop courts, et le Département en donne la direction à Mme Ballet.

Les cours normaux ont formé 239 élèves jusqu'en 1905.

A ce moment, la classe normale, en section pédagogique de notre Ecole secondaire, adopte la gymnastique suédoise et son vénéré professeur, M. Senglet laisse la place à Mlle Champendal, diplômée à Stockholm (Mme Fauconnet).

Les stagiaires, depuis 1906, ne reçoivent plus qu'un cours d'application dans la belle salle de l'Ecole des Pâquis, cours qui complète l'enseignement pratique, théorique et didactique donné dans leur dernière année d'études normales.

Jusqu'à présent, nous n'avons donné que des détails de statistique ; cela résume fort peu le travail accompli.

La gymnastique rationnelle est venue, il y a vingt ans, réveiller les esprits, sortir de l'indifférence un enseignement incompris et négligé.

Il a fallu transplanter la méthode de Ling en tenant compte du fait que tout n'était pas absolument acceptable dans une population non préparée et d'un autre tempérament que celui du peuple où elle est née. Aujourd'hui, cette méthode a fait ses preuves chez nous. La lutte avec les élèves, les parents, les médecins est apaisée. Les locaux ont été transformés. Non seulement on veut que la gymnastique ait sa place dans nos horaires, mais on la veut bien enseignée et l'on a des exigences que nous nous efforçons de satisfaire.

Après avoir adopté une méthode, il a fallu établir un programme que nous n'avons su trouver nulle part. Nous avons compris qu'après l'École enfantine, où c'est le jeu qui instruit, il fallait procurer aux jeunes enfants l'activité par le jeu et insensiblement, par des mouvements progressifs, les initier aux exercices méthodiques, à la discipline, à l'attention, à l'effort d'une gymnastique sérieuse.

Nous avons établi un horaire rationnel, avec des leçons courtes et répétées aussi souvent que possible. Plus on a de temps, plus on en perd ; aussi désirons-nous, sans exagérer la fatigue chez nos élèves, souvent débiles, obtenir un maximum de travail dans un minimum de temps. Ainsi nous avons devancé, il y a vingt ans, le mouvement actuel de réforme qui tend à diminuer la durée des leçons.

La gymnastique méthodique, une fois admise dans l'éducation de nos jeunes filles, nous avons cherché à donner plus de place à ce qui doit la compléter : les jeux, les rondes, la natation ; parties récréatives, utilitaires de cet enseignement, parties qui n'ont pas encore pris tout le développement que nous désirons.

Nous avons étudié toutes les idées qui nous étaient soumises. Ainsi, dernièrement, nous avons applaudi à l'initiative de quelques médecins qui ont attiré l'attention de nos autorités sur la gymnastique respiratoire ; nous avons augmenté ces exercices dans nos leçons et encouragé le travail en plein air.

Nous pensons bien que le dernier mot n'est pas dit sur une méthode qui progresse toujours par le fait même qu'elle pénètre partout.

Nous voudrions dans l'avenir une collaboration plus grande des médecins scolaires. Ils devraient prendre à cet enseignement leur part de responsabilité, contrôler les dispenses ou en donner dans certains cas, visiter nos locaux pendant les leçons. Leur expérience, leur connaissance des recherches médicales nous rendent leurs conseils précieux.

(A suivre.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Augmentations.** — Quelques nouvelles à signaler, ce que nous faisons toujours avec plaisir, dans l'espoir de mettre la « puce à l'oreille » aux communes retardataires. A Aclens, on vient d'augmenter de fr. 100 le traitement de l'instituteur et de fr. 50 celui de l'institutrice. A Orzens, on a voté également une augmentation de fr. 50 à l'instituteur et autant à l'institutrice. Nos félicitations.

Au sujet des augmentations votées il y a deux ans par la commune d'Ormont-Dessus, on nous prie d'apporter une rectification en ce sens que ces augmentations sont personnelles et non une chose définitive. En d'autres termes, si l'un des titulaires actuels quitte la commune, l'augmentation n'est pas réversible au successeur et tombe de plein droit. Il n'y a là rien d'étonnant, et nous croyons que cela se passe ainsi dans la plupart des communes, car généralement l'augmentation accordée est considérée comme un encouragement, plutôt que comme une nécessité matérielle.

A. D.

✱ **Un cri d'alarme.** — Le médecin scolaire d'une ville de notre canton,

conclut son rapport médical comme suit : « On ne fait pas assez de gymnastique ! Les classes inférieures n'en font point du tout ! Les classes supérieures n'en font que deux heures par semaine ! Les institutrices devraient, si possible, faire faire, après chaque récréation, pendant une à deux minutes seulement, quelques exercices d'assouplissement très simples, combinés à de la gymnastique respiratoire. Ces exercices compenseraient en quelque mesure le résultat fâcheux de la « position appliquée » que l'on impose à nos élèves. L'aptitude au travail et la discipline n'auraient qu'à y gagner. »

*** **A propos d'habillement.** — Le même médecin ajoute ceci : « L'habillement de nos fillettes est souvent très défectueux : les robes de la mode actuelle se « crochant dans le dos », outre qu'elles ne sont pas pratiques puisqu'elles demandent aide pour l'habillage, sont en outre anti-hygiéniques. Que se passe-t-il, en effet, lorsque ces vêtements deviennent trop justes à la suite du développement de l'enfant ? Si l'étoffe est encore bonne on se contente de déplacer les crochets ou les boutons dans le dos. Le dos prend ainsi de l'ampleur, mais la poitrine devient d'autant plus étriquée. De là : dos ronds, omoplates regardant en dehors, poitrine plate ou creuse, moignons d'épaules portés en haut et en avant, en « ailes de chauve-souris », cou en avant ! Voilà le tableau lamentable mais sincère de silhouettes que nous voyons défilier chaque année à raison de 24 élèves sur 100. Il importe d'ajouter qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'hygiène, puisque de tels thorax aplatis, déformés, tordus, qui respirent peu et mal sont spécialement voués à la tuberculose. Là encore, dit notre médecin avisé, il me semble que les institutrices pourraient avoir un grand et utile devoir à remplir en attirant l'attention des parents sur les défauts d'habillement de leurs enfants lorsqu'il leur arrive d'en constater. »

Chères collègues, puisque c'est à vous qu'en veut notre médecin, allez-y de votre cours de gymnastique respiratoire et de votre petit discours « à maman » au sujet de la robe de sa fillette !

A. D.

NEUCHÂTEL. — Nouvelles brèves. — *Ceux que l'on augmente.* — La commune de Buttet (Val-de-Travers) a élevé de 200 fr. le traitement initial de chacun des membres de son corps enseignant.

La commune de Couvet a aussi élevé le traitement initial de 100 fr. et a créé une haute paie communale dont le maximum est, croyons-nous, de 200 fr.

Ainsi, on commence à constater une amélioration des traitements grâce aux communes et il est désirable que le mouvement d'augmentation se généralise promptement.

Ceux qui se dévouent. — La société pédagogique de Neuchâtel a prêté son concours gracieux au comité qui organisait une soirée de comédie et de musique en faveur du « Foyer gardien d'Estavayer ». Le chœur de la pédagogie a donné avec un joli succès deux chants, dont le *Heimweh*, de Pesson, qui a produit un excellent effet. Nous apprenons que le bénéfice de cette soirée s'est monté à 1200 fr., qui procureront un peu de confort aux petits protégés du « Foyer gardien ».

La même société pédagogique organise pour la mi-mars une soirée, dont elle a assumé l'organisation complète. Elle en destine le bénéfice au « Fonds Pesta-

lozzi », à l'école de la Forêt », aux « Colonies de vacances » et probablement aussi aux « Anormaux ». Un beau zèle règne parmi les organisateurs qui auront la très grande joie de voir leur effort couronné d'un succès qui se traduira excellemment par la destination des bénéficiaires. Une entreprise aussi intéressante ne saurait manquer de l'appui très généreux du public neuchâtelois.

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Etude du verbe. Théorie et exercices. Manuel destiné à l'enseignement pratique du français, par E. Lasserre et T. Grandjean. Genève, Librairie A. Jullien, éditeur, 1913.

Cet ouvrage traite, d'après un plan tout nouveau, de l'étude des verbes français. Cette méthode, qui a déjà fait ses preuves dans l'enseignement, vise à faire connaître la langue française par des procédés à la fois simples et pratiques. Plus de tableaux de conjugaisons : chaque temps est étudié séparément, au moyen du plus grand nombre de verbes possible, dans toutes ses formes et dans son emploi. Ce système a bien des avantages : il élargit considérablement le vocabulaire verbal de l'élève, il permet de passer rapidement sur les temps dont la formation ne présente pas de difficultés (comme l'imparfait ou le futur) et de s'attarder au contraire sur ceux qui offrent une grande variété de formes (présent, passé simple, participe passé, etc.)

Avec l'ancienne méthode, on présentait une fois pour toutes les verbes irréguliers et certaines difficultés orthographiques (les verbes en *eler* et *eter*, le changement de *y* en *i*, etc.) pour n'y plus revenir ; tout le monde connaît les résultats de ce système et les maîtres savent assez combien l'orthographe des verbes laisse à désirer dans les compositions d'élèves. Ici, au contraire, les mêmes difficultés, le même verbe difficile reviennent à fois répétées, et l'expérience a prouvé que, arrivés à l'étude du mode subjonctif, les élèves sont bien en possession du mécanisme verbal.

A l'étude des formes de chaque temps, succède celle de son emploi avec toutes les nuances qu'il peut rendre, faite au moyen d'exemples et de textes empruntés aux meilleurs écrivains. La pratique suit immédiatement l'analyse, et des travaux de composition appropriés sont prévus à chaque chapitre.

Le but de ce livre n'est pas grammatical au sens étroit de ce mot ; il vise avant tout le développement général des élèves ; on n'y enseigne pas « des règles », on constate les faits du langage, on en cherche l'explication, on les groupe par analogies.

Toutes les difficultés sont graduées avec soin ; l'étude des verbes pronominaux et de l'accord des participes notamment se poursuit au travers de tout l'ouvrage. A signaler parmi les nouveautés, les pages sur les verbes transitifs et intransitifs, sur les idées relatives de temps, le second futur, l'emploi du subjonctif, etc.

Enfin ce livre se distingue par le nombre, la variété et le choix des exercices. Ceux-ci, entièrement originaux, ont été conçus avec la même préoccupation de développer les connaissances générales de l'élève et touchent à des domaines divers : histoire générale, morale, histoire naturelle, etc.

PARTIE PRATIQUE

Pour les trois degrés.

LES MALADIES

VOCABULAIRE : Le mal, la maladie, le malaise, l'indisposition, le refroidissement, le rhume, la toux, la bronchite, la congestion, la fièvre, le pouls, le cauchemar, le délire ; le malade, le convalescent ; le médecin, le docteur, le pharmacien ; la consultation, l'ordonnance, la déclaration, le remède, la potion ; le traitement, le régime, la contagion, les soins, la convalescence, la guérison.

Les mots du vocabulaire sont expliqués, copiés deux ou trois fois, puis étudiés. On s'assure que les élèves les ont appris et en connaissent le sens en les faisant entrer dans la composition de petites phrases : Le mal s'aggrave ; cette maladie est bénigne ; ce rhume a été négligé ; il a une bronchite chronique ; j'ai pris un remède énergique ; le malade gémit ; le médecin ausculte le malade, donne des conseils, rédige son ordonnance, prescrit des soins, guérit le mal, etc., etc.

ELOCUTION ; 1. Dans quelle saison les malades sont-ils nombreux ? — Qu'est-ce que c'est qu'une indisposition ? — Qu'est-ce que c'est qu'un rhume ? — Comment s'enrhume-t-on ? — Que faut-il faire lorsque l'on est enrhumé ? — Qui soigne les malades ? — Comment fait le médecin pour ausculter un malade ? — Qui prépare les remèdes ? — Comment s'appelle le papier que l'on porte chez le pharmacien ? — Citez des maladies bénignes, dangereuses, contagieuses. — Avez-vous déjà été malade ? — De quelle maladie avez-vous souffert ? — Etc., etc.

2. Petites phrases à compléter : Lorsque j'ai froid... (je m'enrhume). — Lorsque je suis enrhumé... (je garde la chambre). — Lorsque j'ai la fièvre... (maman appelle le médecin). — Lorsque le médecin vient... (il m'ausculte et me questionne). — Lorsqu'il a fait l'ordonnance... (on la porte chez le pharmacien). — Lorsque les potions sont préparées... (je les prends sans faire de grimaces).

3. Enumérez, dans l'ordre où elles se succèdent, les actions du docteur qui visite un malade : Le docteur entre dans la chambre, salue, pose son chapeau, ôte ses gants, questionne la maman, s'approche du lit, tâte le pouls du malade, regarde sa langue, écoute sa respiration, donne des conseils, rédige une ordonnance, rassure le malade et enfin se retire.

4. Une nuit de fièvre : Quand avez-vous eu la fièvre ? — Que ressentiez-vous en vous couchant ? — Comment avez-vous dormi ? — Comment étaient vos mains ? votre tête ? tous vos membres ? — Comment était votre langue ? votre gorge ? — Qu'a fait votre maman ?

5. Une potion : Dans quoi est-elle ? (Elle est contenue dans une jolie bouteille.) — Comment est fermée la bouteille ? (Par un bouchon de liège recouvert d'un joli papier de couleur.) — Que lit-on sur l'étiquette ? (Sur l'étiquette on lit le nom du pharmacien, un numéro et la manière de prendre la potion.) — Quelle couleur a la potion et quelle est son odeur ? (La potion est rose ; elle a l'odeur des amandes.) — A quoi est-elle destinée ? (Elle est destinée à calmer la toux).

— Comment doit-on la prendre ? (On doit la prendre par cuillerées à soupe, toutes les deux heures.)

6. *Conjugaisons* (orales, puis par écrit), au présent et au futur : avoir froid, tousser et être fiévreux ; — au présent, au passé simple et au futur : n'avoir pas peur du médecin et obéir à ses prescriptions ; se soigner au moindre rhume ; prendre un remède et être guéri.

DICTÉES : Un rhume.

Le petit Pierre eut froid hier en sortant de l'école. Il toussa en se couchant, et la fièvre le saisit. Aujourd'hui, il garde la chambre. Ce soir, le médecin ira l'ausculter. Il prescrira les soins nécessaires et Pierre guérira bientôt. Un rhume est une maladie bénigne ; il ne faut cependant pas le négliger.

GRAMMAIRE : Relever les adjectifs qualificatifs du texte. Les écrire au masculin et au féminin avec des noms convenables. — Trouver cinq adjectifs convenant aux mots *froid*, *rhume*, *chambre*. — Relever les verbes au présent, au passé simple, au futur.

Le médecin.

Le bon médecin entra et s'approcha de mon lit. Il souriait, et je n'avais pas peur. Il regarda ma langue, mit son oreille contre ma poitrine et contre mon dos. « Ce ne sera rien ! » dit-il à maman. Puis il lui donna des conseils et rédigea une courte ordonnance. Lorsqu'il partit, maman était rassurée.

ELOCUTION : Qui est-ce qui parle ? — Où était ce malade ? — Pourquoi le médecin souriait-il ? — Pourquoi ne doit-on pas avoir peur du médecin ? — Comment est la langue des malades ? — Pourquoi le médecin mit-il son oreille contre la poitrine et le dos ? — Que dit le médecin à la maman ? — Qu'écrivit-il sur son ordonnance ? — Pourquoi la maman était-elle rassurée ?

GRAMMAIRE : Souligner les adjectifs qualificatifs et indiquer leur genre. Employer chacun de ces adjectifs avec cinq noms au masculin, cinq noms au féminin. — Indiquer le temps de chacun des verbes.

L'enfant malade.

Une fièvre avait saisi le petit François ; on l'avait ramené un soir de l'école, la tête lourde et les mains très chaudes. Et depuis il était là, dans ce lit ; et quelquefois, en ses délires, il disait, en regardant ses petits souliers bien cirés : « On peut les jeter, maintenant, les souliers du petit François ; petit François ne les mettra plus ; petit François n'ira plus à l'école, jamais, jamais ! »

D'après J. CLARETIE.

ELOCUTION : Quels sont les signes de la fièvre ? — Pourquoi avait-on dû ramener le petit François ? — Que signifie le mot : *délire* ? (agitation causée par la fièvre.) — Pourquoi le petit François voulait-il qu'on jetât ses souliers ? — Pourquoi ne retournerait-il plus à l'école ?

GRAMMAIRE : Souligner les qualificatifs et indiquer leur genre. Règle générale du féminin dans les adjectifs. — Relever les verbes à l'imparfait, au futur simple.

L'enfant malade.

L'enfant restait étendu, pâle, dans son petit lit blanc, et, de ses yeux agrandis

par la fièvre, regardait devant lui, toujours, avec la fixité étrange des mourants qui aperçoivent déjà ce que les vivants ne voient pas.

La mère, au pied du lit, mordant ses doigts pour ne pas crier, suivait, anxieuse, poignardée de souffrances, les progrès de la maladie sur le pauvre visage aminci du petit être, et le père, un brave homme d'ouvrier, renfonçait dans ses yeux rouges les pleurs qui lui brûlaient les paupières.

Dans son délire, le pauvre enfant disait en regardant ses petits souliers bien cirés placés sur une planche : « On peut bien les jeter, maintenant, les souliers du petit François ! Petit François ne les mettra plus jamais ! jamais ! » Alors le père disait, criait : « Veux-tu bien te taire ! » et la mère allait enfoncer sa tête toute pâle dans son oreiller, pour que le petit François ne l'entendit pas pleurer.

J. CLARETIE.

VOCABULAIRE : *Fixité*, qualité de ce qui est *fixe*, de ce qui ne se meut pas. *Etrange*, qui étonne (vient de *étranger*, étym., celui qu'on n'a pas l'habitude de voir). *Anxieuse*, à la fois tourmentée et inquiète. *Poignardée de souffrances*, les souffrances sont comparées à des poignards qui blessent le cœur. *Renfonçait*, le préfixe *re* marque ici l'effort. *Délire*, trouble d'esprit causé par la fièvre, la maladie. — *La fièvre*, un malade fiévreux (qui a la fièvre), un climat fiévreux (qui cause la fièvre), travailler fiévreusement (avec grande activité), enfiévrer (donner de la fièvre et, au figuré, exciter, passionner), l'enfièvrement, des mouvements fébriles (qui semblent causés par la fièvre), une impatience fébrile, un fébrifuge (qui guérit la fièvre).

ELOCUTION : Comment était le regard de l'enfant ? — Pourquoi les parents ne voulaient-ils pas montrer leur chagrin ? — Que faisaient-ils pour cela ? — Comment peut-on lire sur le visage les progrès de la maladie ? — Pourquoi l'enfant voulait-il qu'on jetât ses souliers ? — Pourquoi le père criait-il à l'enfant de se taire ? — Que pensez-vous de ce père et de cette mère ? — Quels sont les passages de ce récit qui vous émeuvent le plus ?

Une salle d'hôpital.

La salle est haute et vaste. Elle est longue et se prolonge dans une ombre où elle s'enfonce sans finir.

Il fait nuit. De distance en distance, des veilleuses, dont la petite flamme décroît à l'œil, laissent tomber une traînée de feu sur le carreau luisant. Sous leurs lueurs douteuses et vacillantes, les rideaux blanchissent confusément à droite et à gauche contre les murs, des lits s'éclairent vaguement, des files de lits apparaissent à demi que la nuit laisse deviner.

L'air est tiède, d'une tiédeur moite. Il est chargé d'une odeur fade, d'un goût écœurant de cérat échauffé et de graine de lin bouillie.

Tout se tait. A peine si, de loin en loin, il sort de l'ombre immobile et muette un fripement de draps, un bâillement étouffé, une plainte éteinte, un soupir...

E. et J. DE GONCOURT.

VOCABULAIRE : *Veilleuse*, très petite bougie supportée par une rondelle de liège flottant sur une couche d'huile. *Décroit à l'œil*, diminue pour l'œil, suivant son éloignement du spectateur. *Lueur douteuse*, lueur peu brillante, faible.

Laisse deviner, laisse apercevoir assez pour que l'on puisse, par un effort d'esprit, reconnaître de quels objets il s'agit. *Moite*, légèrement humide. *Odeur fade*, odeur peu caractérisée et qui n'a rien d'agréable (étym., *fade* signifie éventé). *Eccœurant*, qui soulève le cœur, qui inspire le dégoût. *Cérat* (de *cire*), pommade qui a pour base la cire et l'huile. *Fripement* (de *fripe*, chiffon, en vieux français), bruit produit par une étoffe que l'on chiffonne. *Bâillement étouffé*, bâillement retenu, se terminant sans bruit. — *L'hôpital*, l'hospice, l'hospitalisation, une maison hospitalière, *l'hôte* (celui qui reçoit, celui qui est reçu), l'hôtel, l'hôtelier, l'hôtellerie.

GRAMMAIRE : Formation du féminin dans les adjectifs qualificatifs. Etudier cette formation sur les adjectifs du texte. Règle générale et règles particulières.

RÉDACTION : *Une salle d'hôpital (ou d'infirmierie)*. Prendre pour modèle la description ci-dessus d'une minutieuse précision et qui, s'adressant à plusieurs sens — vue, odorat, ouïe — évoque la réalité.

RÉDACTIONS : Pour faire un cataplasme.

PLAN : Vous avez déjà vu votre maman préparer un cataplasme. Dites comment elle s'y prend.

SUJET TRAITÉ : Lorsqu'il y a quelqu'un d'enrhumé à la maison, maman prépare un cataplasme. Elle fait bouillir dans une casserole un peu d'eau où elle met de la farine de lin. Elle étend sur une table un linge fin et, au milieu, elle le saupoudre de farine de moutarde. Elle verse le lin bouilli, qui forme une couche d'un centimètre environ d'épaisseur. Elle rabat dessus les côtés du linge. Il ne reste plus qu'à appliquer le cataplasme sur le dos ou la poitrine.

Votre dernière maladie.

PLAN : Racontez l'histoire de votre dernière maladie. Où l'avez-vous contractée ? La visite du docteur. Les soins. La convalescence. Réflexions.

SUJET TRAITÉ : Un soir du mois de décembre dernier, j'avais couru longtemps avec mes camarades, et j'étais en sueur. Je m'arrêtai sur la place du village, où je sentis le froid me gagner. Je rentrai vite à la maison, mais il était trop tard. Le lendemain, je toussais un peu. Pendant huit jours, cette toux persista, et je revins un soir de l'école avec la fièvre. Je me mis au lit et maman appela le docteur.

Le docteur vint le lendemain matin. J'avais passé une très mauvaise nuit. Il trouva que mon pouls battait vite, que mes yeux étaient brillants, que ma respiration était difficile. Il rédigea une ordonnance. Lorsque maman l'accompagna à la porte, il prononça le mot de bronchite et recommanda beaucoup de précautions.

Maman ne me fit pas voir son inquiétude. Mais elle suivit à la lettre les prescriptions du docteur, me quittant rarement pendant le jour, se levant la nuit, confectionnant des cataplasmes, n'oubliant jamais l'heure des potions, montrant en un mot tout le dévouement dont une mère est capable.

Au bout de cinq jours, j'allais beaucoup mieux. Trois jours après, le médecin me permettait de me lever. Mais je devais garder la chambre, et j'aurais trouvé le temps bien long si ma bonne maman ne s'était ingéniée pour me distraire.

Ma maladie maintenant n'est plus qu'un souvenir. Mais je n'ai pas oublié les soins de ma mère qui ont augmenté ma dette sacrée de reconnaissance.

D'après le *Manuel Général*.

(*Travail d'élève. Quelques retouches.*)

ARITHMÉTIQUE

Etude du nombre 6. (*Suite*)

IV *Multiplication et division.*

Pour les élèves de la première année scolaire déjà se présentent journellement des applications de ces deux opérations. Donc, ne les point négliger ; ne fût-ce que des exercices préparatoires collectifs au moyen d'objets, — voire quelques petits problèmes. Ce travail simplement manuel est une assise plus heureuse que la pure mémoire.

Exemples : A. Noix. — Va les compter. — Il y en a 6. — Va et prends-en 2. — Combien de fois y es-tu allé ? — J'y suis allé 1 fois. — Combien en as-tu ? — J'en ai 2.

Phrase : Je suis allé 1 fois prendre 2 noix et j'en ai 2. Ensuite 2 fois ; 3 fois. Idem 1, 3, 6 noix.

B. Crayons. — Compte-les. — Il y en a 6. — Je (un élève peut remplacer le maître) t'en donne 3. Combien lui en ai-je donné de fois 3 ? — 1 fois. — Il en a 3.

Phrase : Je lui ai donné 1 fois 3 crayons et il en a 3. Ensuite 2 fois. Idem en donnant 1, 2, 6 crayons.

C. Pommes. — Va les compter. — Il y en a 6. — Donne-les à 2 de tes camarades, mais en parts égales, car nous voulons que personne ne se plaigne. Combien en as-tu ? — J'en ai 3. — Et toi ? — Aussi 3.

Phrase : Si je donne 6 pommes à 2 enfants en parts égales, chacun a 3 pommes. Idem pour 1, 3, 6 enfants.

D. Règles. — Compte-les. — Il y en a 6. — Fais-en 6 tas égaux. — Il y en a 1 par tas.

Phrase : Si je mets 6 règles en 6 tas égaux, il y a 1 règle par tas.

Idem avec 1, 2, 3 tas égaux.

Dès les premières leçons, il importe de faire remarquer aux enfants que :

1^o *La multiplication est un raccourci de l'addition.*

$$2 + 2 + 2 = 3 \times 2.$$

A dessiner : 2 poires + 2 poires + 2 poires = 3 × 2 poires.

$$3 + 3 = 2 \times 3.$$

A dessiner : 3 poires + 3 poires = 2 × 3 poires.

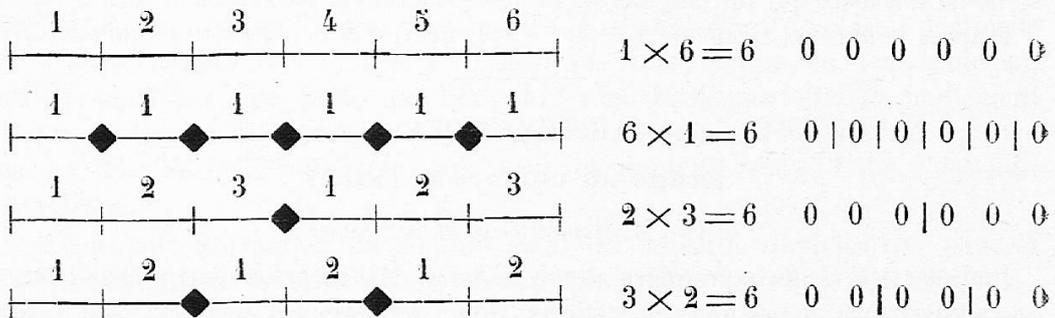
2^o *La division est un raccourci de la soustraction,*

6 : 3 = 2. De 6 on peut enlever 2 fois 3 ; car 6 — 3 — 3 = 0.

6 : 3 = dessin d'un rameau de cerisier portant 6 fruits divisés en 3 groupes de 2 cerises.

6 : 2 = dessin analogue, portant 6 fruits divisés en 2 groupes de 3 cerises.

A



1. 1×6 arbres =
- 2×3 » =
- 3×2 » =

3. 2×3 =
- 6×1 =
- 3×2 =

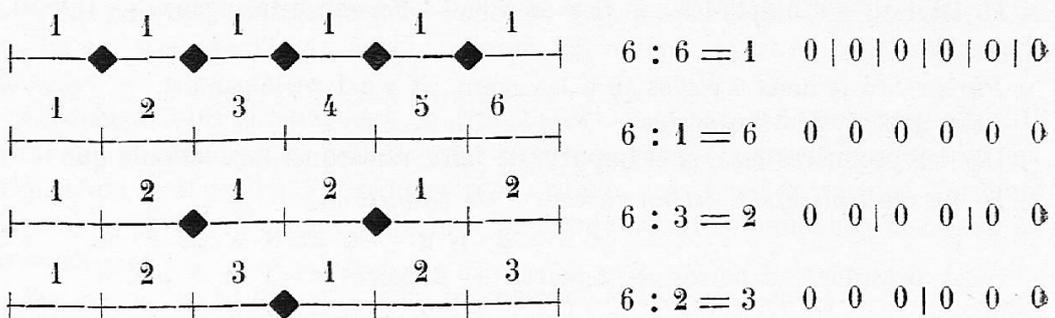
2. 6×1 arbuste =
- 2×2 » =
- 4×1 » =

4. 1×5 =
- 4×0 =
- 1×6 =

1. Un jardinier a planté 2 rangées de 3 pêchers chacune. Combien d'arbres a-t-il plantés ?
2. Un voiturier a fait 3 voyages en conduisant chaque fois 2 billes de noyer. Combien a-t-il conduit de troncs d'arbres en tout ?
3. Un jeudi après-midi, 2 frères ont greffé chacun 3 cerisiers ; soit combien d'arbres ?
4. Un tronc d'arbre mesure 3 fois 2 mètres de longueur. Quelle est donc la longueur totale ?

Devoir écrit. — 1° Exercices et problèmes de dictée ou au tableau noir. — 2° Ceux du manuel.

B



1. 6 pommes : 2 =
- 6 » : 6 =
- 6 » : 3 =

3. $6 : 1$ =
- $6 : 2$ =
- $6 : 3$ =

2. 4 poires : 2 =
- 2 » : 2 =
- 6 » : 1 =

4. $5 : 1$ =
- $4 : 2$ =
- $3 : 3$ =

1. Anna a mis ses 6 noix en 2 tas égaux. Quelle quantité y a-t-il dans un tas ?
2. Nous avons, mes camarades et moi, 6 pommes à nous partager, et nous sommes 6. Combien de fruits recevra chacun de nous ?
3. Maman a partagé 6 pêches entre mon frère, ma sœur et moi par parts égales. Quelle quantité a reçue chacun ?
4. Pour l'achat de fruits, une servante a reçu 6 francs en pièces de 1 franc. Combien a-t-elle de pièces ?

Devoir écrit. — 1^o Exercices et problèmes de dictée ou au tableau noir. — 2^o Ceux du manuel.

V. Divers.

La répétition est l'âme du savoir.

Dessin de petits *cubes* placés dans 6 rectangles, contenant : le premier 6 cubes juxtaposés ; le 2^e 5 + 1 ; le 3^e 4 + 2 ; le 4^e 3 + 3 ; le 5^e 2 + 2 + 2 ; le dernier 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1.

A l'aide de ces cubes, on peut faire une revision de toutes les opérations.

1. $1 + 5 =$

$6 - 4 =$

$4 + 2 =$

3. $6 - 5 =$

$2 \times 3 =$

$6 : 6 =$

2. $3 \times 2 =$

$6 : 3 =$

$6 : 2 =$

4. $6 = 5 +$

$6 = 6 -$

$6 = 3 \times$

$6 = 6 :$

1. — Un chasseur a tué 5 lièvres et 1 chevreuil, soit combien de pièces de gibier ?
2. — J'avais acheté 6 cartes postales. Je viens d'en mettre 5 à la poste. Combien m'en reste-t-il ?
3. — On met 2 rideaux à une fenêtre. Combien faut-il de rideaux pour 3 fenêtres ?
4. — Un charron a fait 6 roues identiques. Combien pourra-t-il monter avec cela de charrettes à 2 roues ?
5. — Dans un panier Rosine porte 4 œufs de poule et 2 œufs de cane. Combien d'œufs a-t-elle ?
6. — Dans un beau jardin se trouvaient 6 rosiers magnifiques. On vient d'en arracher 2. Combien y en a-t-il encore ?
7. — Un cordonnier a réparé 3 paires de souliers à 2 francs la paire. Quelle somme retire-t-il ?
8. — Une personne paye 6 francs pour 6 mêmes billets de chemin de fer. Que coûte un billet ?
9. — Avec les fruits d'un jeune noyer on a pu remplir 3 fois 2 litres. Quelle somme retire-t-on, sachant que les noix sont vendues 1 franc le litre ?
10. — J'ai donné 3 pièces de 2 francs pour 2 corbeilles de fruits. Que me coûte la corbeille ?

Devoir écrit : 1. Exercices et problèmes de dictée ou au tableau noir. — 2. Ceux du manuel.

J. et P. MEYER.

COMPTABILITÉ

Les Pharmacies populaires ont livré à M. Jean Regamey, à Lausanne : 1914, le 2 janvier, 100 g. carbonate de chaux à f. 2 le kg; 25 g. camphre à f. 10 le kg.; le 3 dit, 100 g. queues de cerises à f. 5 le kg; le 14, une potion calmante N° 2189 pour f. 1,40 et des poudres salines N° 2190 pour f. 1; le 15, une seringue pour oreilles f. 0,50; de l'acide borique en solution f. 0,90; 6 bandes hydrophiles $\frac{10}{10}$ à f. 0,45 pièce; 3 paquets sen-sen à f. 0,30 le paquet; le 16, 150 g. racine de gentiane pour f. 0,25; le 17, 200 g. sirop pectoral à f. 2,50 le kg; le 28, 50 g. teinture d'arnica à f. 4 le kg; une cruche vide f. 0,15; le 31, un litre essence de salsepareille à f. 5 le l. Etablissez et acquittez la facture que fourniront les Pharmacies populaires.

PHARMACIES POPULAIRES

DE

LAUSANNE

Fondées en 1905 par les Sociétés de Secours mutuels.

Officine III. Pont Bessières-Caroline.

Monsieur Jean Regamey à Lausanne

DOIT

1914		Prix d'unité	F. C.
Janvier	2 100 grammes carbonate de chaux, le kg.	2 —	0 20
»	2 25 » camphre, »	10 —	0 25
»	3 100 » queues de cerises, »	5 —	0 50
»	14 potion calmante N° 2189		1 40
»	14 poudres salines N° 2190		1 —
»	15 seringue pour oreilles		0 50
»	15 acide borique en solution		0 90
»	15 6 bandes hydrophiles $\frac{10}{10}$, la pièce	0 45	2 70
»	15 3 paquets sen-sen, le paquet	0 30	0 90
»	16 150 grammes racine de gentiane		0 25
»	17 200 » sirop pectoral, le kg.	2 50	0 50
»	23 50 » teinture d'arnica, »	4 —	0 20
»	28 une cruche vide		0 15
»	31 1 litre essence de salsepareille, le litre	5 —	5 —
Total fr.			14 45
Escompte 5 %			0 70
Net fr.			13 75

Acquitté, le 31 janvier 1914.

Le Gérant :

BARBEZAT, pharmacien.

Note. En pharmacie le mot gramme s'écrit souvent par 00, ainsi 100 grammes s'écrivent 100,00.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe **Lausanne** **8, Rue Centrale, 8**

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 4, jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant.

Envoi à choix.

AVIS DE LA GÉRANCE

Nous prions instamment tous nos abonnés de bien vouloir verser, d'ici au 10 février, le montant de leur abonnement pour 1914, au compte de chèques postaux N° II 125. Chacun profitera, nous en sommes sûr, de ce mode de paiement facile, commode, économique et progressiste.

A partir du 10 février, nous nous couvrirons par remboursement postal.

Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer, dans le même délai, par mandat postal, le montant de leur abonnement pour 1914.

Pour pouvoir tenir compte des changements d'adresses pour le numéro de la semaine, il est nécessaire que la Gérance en soit avisée avant le mardi à midi.

Le Gérant,

J. CORDEY.

Diplome intercantonal

pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère,
(degré inférieur).

S'adresser pour renseignements et inscriptions, avant le 31 mars 1914, au président de la commission, **M. Marchand**, directeur de l'Ecole normale, à **Porrentruy**, ou au secrétaire, **M. Mégroz**, chef de service au Département de l'instruction publique, à **Lausanne** (H 30850 L)

PROFESSEUR ALLEMAND,

diplômé, branches : latin, grec, histoire, ayant enseigné dans écoles sup. : français, allemand, mathématiques, **cherche place** dans école sup. ou instit. de langues. Offres sous F. 1216 à **Haasenstein & Vogler, Hanovre.** (Hco 631a)

Ecoles Normales

EXAMENS D'ADMISSION

a) Pour la **III^{me} classe des jeunes filles**, les lundi 30 mars et mardi 31 mars.

b) Pour la **IV^{me} classe des garçons**, mardi 31 mars et mercredi 1^{er} avril.

c) Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille), mercredi et jeudi, 1^{er} et 2 avril.

Ces examens commenceront chaque jour à **7 heures du matin**

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au directeur **avant le 23 mars prochain** et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine.

b) Un certificat de vaccination.

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile.

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses sont fixées dans les limites de 100 à 600 francs.

Conditions d'admission : Etre âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmités préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**.

Ce programme sera envoyé sur demande.

(H 30727 L)

Lausanne, le 19 janvier 1914.

La Direction.

ECOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1. Examen préliminaire : **du 23 au 28 mars.**

2. Examen final : **du 19 au 23 mars.**

3. Examen en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille les **19, 20 et 21 mars.**

Les aspirants et aspirantes, **non élèves des Ecoles normales** doivent s'adresser, par écrit, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, avant le **9 mars** et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander **règlement et horaire** à la Direction.

(H 30726 L)

Lausanne, le 19 janvier 1914.

Commission interecclésiastique romande de chant religieux

Pâques 1914

Quatre chœurs mixtes. — Trois chœurs de dames. — Trois chœurs d'hommes. — Chaque fascicule : 10 centimes. — Spécimens à l'examen sur demande. Grand choix de chœurs pour les fêtes de Pâques, les assemblées de paroisse et toutes les circonstances de la vie de l'église. — S'adresser au dépositaire de la commission : **M. L. Barblan, pasteur à Pampigny sur Morges.**

MAISON MODÈLE

Maier & Chapuis

Rue du Pont -- LAUSANNE

Nous offrons toujours

LE PLUS BEAU CHOIX

en

VÊTEMENTS

HOMMES & ENFANTS

Prix en chiffres connus.

10⁰ à 30 jours
aux membres
de la
S.P.V.



PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille
et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

TOUT CE QUI CONCERNE LA **MUSIQUE**

: sous toutes ses formes :
avec le plus grand choix
et aux prix les plus modérés

TOUTES les meilleures marques, les plus réputées, de
PIANOS ET HARMONIUMS

Pianos mécaniques et électriques
automatiques

Phonolas - Pianos et Orchestrions

INSTRUMENTS

EN TOUS GENRES

avec tous leurs accessoires

Gramophones et Disques

Les meilleures **CORDES**, car toujours fraîches
: **Bibliothèque de Littérature musicale** :
Une Collection sans pareille de **Pièces de Théâtre**, etc., etc.
Musique de tous pays et toutes les **Partitions d'Opéras**
Partitions d'orchestre en format de poche
— **Rouleauthèque** pour le **PHONOLA** —

GRAND ABONNEMENT A LA MUSIQUE.

Le plus grand choix de **CHŒURS** existant

Vous trouverez tout cela chez

FŒTISCH FRÈRES
(S. A.)

—: A LAUSANNE, à NEUCHATEL et à VEVEY :—

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

1^{me} ANNEE. — No 7.



LAUSANNE — 14 Février 1914.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie} LAUSANNE



MAISON MODÈLE

M Maier & Chapuis

Rue du Pont -- LAUSANNE

Nous offrons toujours

LE PLUS BEAU CHOIX

en

VÊTEMENTS

HOMMES & ENFANTS

Prix en chiffres connus.

10⁰

à 30 jours
aux membres
de la

S.P.V.



**Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine
à ZURICH**

**Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.**

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.
Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. 16 807 000.

Fonds total plus de fr. 136 269 000. Assurances en cours plus de fr. 272 480 000.

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

PROFESSEUR ALLEMAND,

diplômé, branches : latin, grec, histoire, ayant enseigné dans écoles sup.: français, allemand, mathématiques, **cherche place** dans école sup. ou instit. de langues. Offres sous F. 1216 à **Haasenstein & Vogler, Hanovre.** (Hco 631a)

Ecoles Normales

EXAMENS D'ADMISSION

a) Pour la **III^{me} classe des jeunes filles**, les lundi 30 mars et mardi 31 mars.

b) Pour la **IV^{me} classe des garçons**, mardi 31 mars et mercredi 1^{er} avril.

c) Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille), mercredi et jeudi, 1^{er} et 2 avril.

Ces examens commenceront chaque jour à **7 heures du matin.**

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au directeur **avant le 23 mars prochain** et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine.

b) Un certificat de vaccination.

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile.

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses sont fixées dans les limites de 100 à 600 francs.

Conditions d'admission : Etre âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmités préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission.**

Ce programme sera envoyé sur demande.

(H 30727 L)

Lausanne, le 19 janvier 1914.

La Direction.

ECOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1. Examen préliminaire : **du 23 au 28 mars.**

2. Examen final : **du 19 au 28 mars.**

3. Examen en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille les **19, 20 et 21 mars.**

Les aspirants et aspirantes, **non élèves des Ecoles normales**, doivent s'adresser, par écrit, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, avant le **9 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander **règlement et horaire** à la Direction.

(H 30726 L)

Lausanne, le 19 janvier 1914.

Jeune maître secondaire de la Suisse allemande, capable d'enseigner l'anglais, qu'il a appris en Angleterre et en Ecosse, **CHERCHE PLACE** dans une école ou un Institut de la Suisse française ou de la France.

S'adresser à M. Fritz BENDER, 54 Davidsbodenstrasse, 54, Bâle.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES :

GUIDE EXPÉRIMENTAL

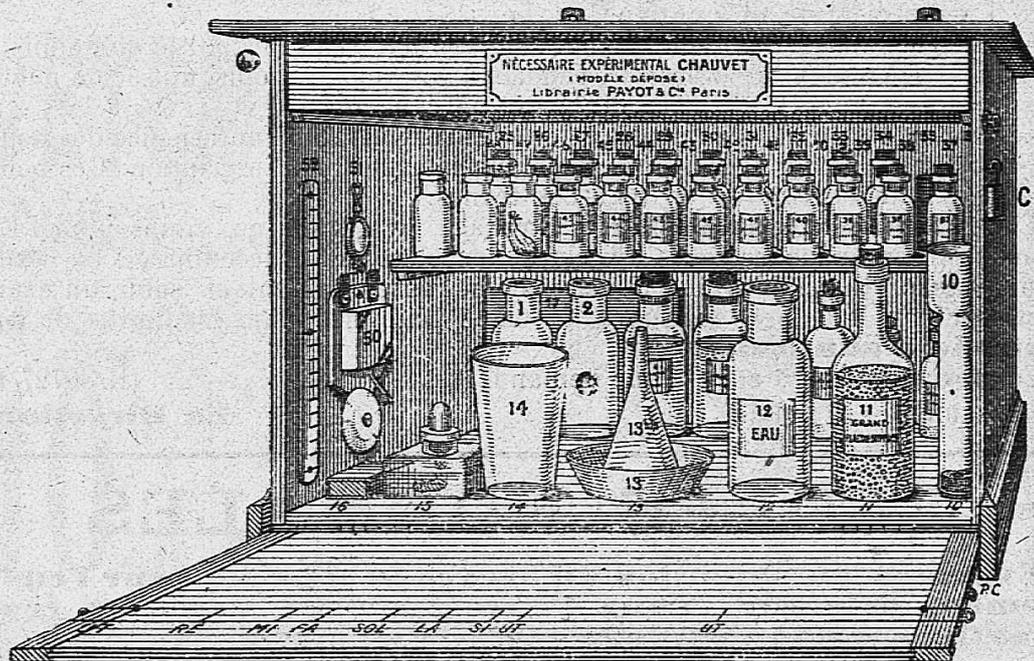
pour l'enseignement élémentaire des Sciences physiques et naturelles, par P. CHAUVET, Agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Moulins.

1 vol. in-8^o cartonné

Prix : 2 fr.

Cet ouvrage, qui est remarquable par son illustration, renferme la description de plus de 200 expériences ou observations, simples, faciles, intéressantes et bien adaptées à l'École primaire. Il indique, avec clarté et précision, tout ce qu'il faut faire ou éviter pour les réussir.

NÉCESSAIRE EXPÉRIMENTAL



Prix 50 francs franco

Ce Nécessaire est logé dans une petite armoire dont la porte se rabat horizontalement, et constitue alors une tablette sur laquelle les expériences peuvent être faites.

Les 145 articles qui le composent y sont rangés avec beaucoup d'ordre : il y a une place pour chaque chose, et tout s'y trouve à la portée de l'œil et de la main.

Il ne renferme rien de fragile, rien d'ailleurs qui ne puisse se remplacer facilement. Par suite de ses dimensions réduites, la quantité des produits à employer est extrêmement faible, aussi la dépense nécessitée par les expériences est elle absolument négligeable.

Il est simple : la plupart des objets, solidaires et interchangeables, peuvent être utilisés, sans préparation préalable, pour constituer les appareils les plus variés, et il suffit de les assembler selon les indications du Guide expérimental.

Le Nécessaire expérimental Chauvet est le laboratoire idéal des Ecoles primaires, des Collèges.

Prospectus détaillés sur demande.